

ARRÊTÉ n° 2025/391

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATEGORIE
– SPORTING COURTHEZON JONQUIERES– MATCHS DE CHAMPIONNAT R2–
26 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE ET 7 DECEMBRE 2025 – STADE DE LA ROQUETTE**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R322-6 du Code du Sport,

Vu la demande de Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général, Hôtel de ville, 84350 Courthézon, président du Sporting Courthézon Jonquières, reçue le 08 octobre 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson de 3^{ème} catégorie formulée par Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général, Hôtel de ville, 84350 Courthézon est autorisée les 26 et 17 novembre et 15 décembre 2025 de 10h00 à 19h00.

Article 2 : Monsieur BAYO Edouard, est autorisé à ouvrir :

Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie :

- **Le 26 octobre 2025**
- **Le 16 novembre 2025**
- **Le 07 décembre 2025**

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général, Hôtel de ville, 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Courthézon, le 15/10/2025



Pour Le Maire, Nicolas PAGET,
L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET,